



Tubize, le 13/08/2014

Objet : Lutte contre les inondations / comblement de zones marécageuses sur le territoire de la Commune à proximité de la ferme Sainte Renelde.

A l'attention du Collège Communal de Tubize

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins,

Nous nous permettons de vous adresser en annexe un montage photo qui montre la dépose de terres dans des lieux qui retiennent habituellement de l'eau en cas de fortes pluies, et vous poser quelques questions, à savoir :

- Dans le cadre de la lutte contre les inondations, est-ce normal d'agir ainsi ?
- Est-il autorisé de procéder à de tels travaux de comblement ?
- Si oui, quelles sont les règles à respecter pour modifier le relief du sol ?
- Pour remonter les terres, sans demande de permis, il y a une hauteur maximale à respecter. Existe-t-il un espace de temps pour procéder légalement à des rehaussements successifs ?
- Quelles sont les règles ou les lois en la matière ?
- Nous souhaitons connaître les intentions du Collège Communal en ce qui concerne le comblement de ces zones marécageuses à hauteur de la ferme Sainte Renelde ?

Dans ce cadre et forts des expériences passées où rien ne bouge (ex : parking de la société Van Mieghem sur le zoning Fabelta / digue de protection érigée à hauteur du pont de Ripain etc ...) nous proposons au Collège de mettre la personne concernée en demeure de remettre la zone incriminée en état endéans les X ? mois, faute de quoi le Collège sera dans l'obligation de déposer plainte avec constitution de partie civile ?

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Pour SOS-INONDATIONS-TUBIZE
Le Président Guy Jadin
Tel : 02 355 60 66

Copie de la présente adressée aux citoyens via notre site internet

Comblement par apport de terre en zones marécageuses à proximité de la Ferme Sainte Renelde

1-Apport de terre pour combler les marécages (17/07/2014)



Ferme sainte Renelde



2-Comblement par terre en rive gauche du Laubecq

3-Deux zones marécageuses comblées Puits Sainte Renelde



4-Apport de terre en rive droite du Laubecq



La suppression de ces zones de retenue naturelle accentue les risques d'inondations en aval